

CHRONIQUE DU GREFFE

Les décisions

Semaines du 26 décembre 2016 au 13 janvier 2017					
NUMÉRO DE SENTENCE	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
9126	Commission scolaire de la Capitale -et- Syndicat de l'enseignement de la région de Québec	5110	M ^e Claude Fabien	Fin d'emploi – Processus d'évaluation défectueux – Manquements reprochés insuffisamment graves	Grief accepté
9127	Association des employées et employés du Nord québécois -et- Commission scolaire Kativik	5313	M ^e Jean Ménard	Réprimande – Suspensions sans solde – Démission - Congédiement déguisé – Dépendance à l'alcool – Absentéisme chronique - Obligation de l'employeur – Accommodement - Profilage	Griefs rejetés
9128	Alliance des professeures et professeurs de Montréal -et- Commission scolaire de Montréal	5152	M ^e François Blais	Objection préliminaire de l'employeur (Théorie des <i>laches</i>) – Harcèlement en milieu de travail (grief déposé en 2005 et fixé en arbitrage en 2016) – Critères d'application de la théorie : 1) existence d'un délai déraisonnable pour demander l'arbitrage; 2) absence de justification valable pour justifier le délai; et 3) existence d'un préjudice pour la partie qui invoque la théorie.	Objection accueillie Grief rejeté
9129	Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île –et – Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	5152	M. Daniel Charbonneau	Congés spéciaux – Absence attribuable à une condition médicale suivant l'interruption de grossesse – L'employeur considère les absences comme étant des congés de maladie – Syndicat réclame des congés spéciaux (5-13.19C))	Griefs rejetés
9130	Association des employés du Nord québécois –et- Commission scolaire Kativik	5113	M ^e Jean Ménard	Détermination du quantum – Suivi de la décision SAE 8909 – Obligation de mitiger les dommages – Évaluation des dommages : pertes de salaire; dommages moraux; dommages matériels	Réclamation partiellement acceptée